[44r., 91.tif]

patente de 1715. qui soumet le paÿsan a des corvées indeterminées. Le Traité de juribus incorporalibus autorise quantité de ces redevances Seigneuriales. Braum vint et dit qu'a Schurz et Schazlar l'Impôt est peu de chose, il ne fait pas un tiers des redevances Seigneuriales. Un proverbe Boheme dit qu'il vaut mieux etre sous le foüet du noble, que sous le goupillon du pretre. Sickingen chez moi. Travaillé sur les tabelles d'importation et d'exportation. Avant d'aller diner chez le Comte Rosenberg, je sçus que l'Empereur etoit revenu ici de Graetz, ou plutot aujourd'hui de Schottwien un peu apres midi. Sa Maj. a eté absente quatre mois depuis le 6. Decembre. Le Pce de Paar, Mes de Fekete et de Buquoy et le Cte Sikingen le Ministre, l'avantageux, que ces Dames ont voulu avoir, *y dina*. On examina des estampes colorées de Hakert qui sont charmantes, des environs du lac de Geneve. Je tentois inutilement de me presenter a l'Empereur. Le soir chez Me de Pergen, puis chez Me de Reischach. Nouvelles d'Angleterre. Depuis le 10. M. Pitt a gagné le dessus.

Tems de pluye toute la journée.

 \$\psi\$ 31. Mars. Le matin travaillé sur les tableaux de commerce, je finis mon memoire a 1h. Braum m'en porta un sur le Cadastre, je lus celui de Buechberg. A 10h. a la Cour. Il pouvoit etre 10h 3/4 quand j'eus audience de l'Empereur auquel je